

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 8 août 2013

Date de convocation : 2 août 2013

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 17 Présents : 15 Procurations : 1

L'an deux mille treize, le 8 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

ABSENT : Guy LABARRERE

EXCUSE : Marc CANTON

PROCURATION : Marc CANTON à Pierre DABAN

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin 2013: *adopté à l'unanimité*

1) Augmentation des tarifs de La Culinaire : *adopté 15 voix pour, une abstention*

Après avoir rappelé les prestations fournies par La Culinaire en matière de restauration scolaire, il est décidé d'accepter les augmentations des prix pratiqués de 1,62 % à compter du 1^{er} septembre 2013 et valables jusqu'au 31 août 2014, ce qui porte les prix des repas des écoles primaires et maternelles à 2,41 € HT, soit 2,54 € TTC, le tarif de vente aux usagers restant inchangé.

2) Composition du Conseil Communautaire : *adopté 10 voix pour, 5 contre, une abstention*

Le Conseil Communautaire de la CCPN compte actuellement 58 sièges avec une répartition par tranches de 1000 habitants; soit pour Asson, 3 représentants titulaires et 3 suppléants. La nouvelle réglementation n'autorisant plus qu'un maximum de 50 sièges, la Communauté de Communes a décidé d'attribuer 2 délégués à chaque commune dont la population est inférieure à 2450 habitants (10 % de la population totale) et 3 sièges au-delà (Bordes et Nay). Chaque commune est ainsi appelée à prendre une délibération relative à cette dernière formule. Laurent Aubuchou, au nom du groupe d'opposition, souhaite une répartition qui tienne compte de la population (4 délégués pour Asson, 1 délégué pour toute commune inférieure à 1000 habitants). Le Conseil valide la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

3) Convention et contrat unique d'insertion : *adopté à l'unanimité*

Le conseil décide de recruter dans le cadre d'un contrat unique d'insertion pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, renouvelable dans la limite de 24 mois pour 20 heures de travail hebdomadaire. M. le Maire est autorisé à signer la convention avec le Conseil Général ainsi que le contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel.

4) Syndicat d'eau potable : *adopté 15 voix pour, une abstention*

Le conseil décide de donner un avis favorable à l'arrêté établissant le projet de périmètre et de statuts du futur Syndicat issu de la fusion des syndicats d'assainissement du Pays de Nay et du Syndicat d'eau du Pays de Nay et charge le Maire de notifier cet avis au Préfet des Pyrénées-Atlantiques et aux Présidents des syndicats cités.

5) Aide aux communes sinistrées : *adopté à l'unanimité*

Un don de 2 000 € sera versé au profit des communes sinistrées lors des intempéries des 17 et 20 juin 2013. Des élus souhaitent que la répartition qui sera faite fasse l'objet d'une information.

6) Subventions aux associations : *adopté à l'unanimité*

L'assemblée décide d'attribuer les subventions suivantes :

- L'Assonnaise 350 € pour les travaux que l'association réalise en montagne.
- La Diane d'Asson 350 € pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association.
- Les Gais Montagnards 350 € pour couvrir le déficit du camp de Ploumilliau

Michel Aurignac et Jean-Jacques Claverie, en tant que membres du bureau de deux

associations concernées, ne prennent pas part au vote.

Laurent Aubuchou souhaiterait que les subventions aux associations tiennent compte, pour chaque association qui en fait la demande, du nombre d'adhérents d'une part et du nombre d'Assonnais adhérents d'autre part. Ce mode de calcul n'ayant jamais été préconisé par le passé, après discussions, la proposition initiale est adoptée à l'unanimité.

7) Décision modificative : *adopté à l'unanimité*

Des ajustements sont nécessaires en investissements et en fonctionnement.

- Investissements : 9 100 € vont permettre le renouvellement du serveur informatique de la mairie et le remplacement de fenêtres à l'école du Pont Latapie.
- Fonctionnement, 2 000 € seront prélevés sur le chapitre « dépenses imprévues » pour l'affecter aux communes sinistrées.

8) Convention avec le SDEPA : *adopté à l'unanimité*

Suite aux travaux de sécurisation des postes P 17, 36 et 52 au titre du programme S 2011, le conseil décide que la commune prenne à sa charge la destruction des 7 poteaux et massifs déposés dans le cadre de ces travaux et donne l'autorisation de signer la convention de mise à disposition avec le SDEPA.

Questions diverses :

- Inauguration du parcours santé le samedi 31 août 2013 à 10 h 30. Le coût total est de 26 000 €, dont 3 000 € de dotation parlementaire.

- Forum des associations aura lieu le 7 septembre 2013.